

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 2 juillet 2019 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Sylvain Roy et sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault.

Est présente madame Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

19-07-161

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Engagement de monsieur Charles Whissell au poste de directeur général par intérim
4. Levée de la séance

ADOPTÉ

**3. Engagement de monsieur Charles Whissell au poste de directeur général par intérim**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire trésorier, M. Michel Morneau, a informé la municipalité le 22 avril dernier a quitté ses fonctions le 3 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection composé de madame Nicole Ste-Marie, conseillère et de messieurs Réjean

Beulieu, maire et Sylvain Roy, conseillers a été formé afin de procéder à la sélection d'une personne pour assumer les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et recommande l'embauche de monsieur Charles Whissell;

EN CONSÉQUENCE,

19-07-162

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De procéder à l'embauche de monsieur Charles Whissell domicilié au 80, rue Berlioz, appartement 104 à Verdun, pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim selon les termes du contrat de travail versé à son dossier.

Que le maire, monsieur Réjean Beulieu, soit autorisé à signer le contrat de travail au nom de la municipalité ainsi que les modifications si requises.

ADOPTÉ

**4. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h19.

\_\_\_\_\_  
Réjean Beulieu, maire

\_\_\_\_\_  
Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe